

ÉDITOS

et défendent au contraire le principe de l'organisation d'un appel à projets inspirés par la solidarité envers les plus fragiles. Pour trancher, un jury associera notamment les élus et les habitants du quartier: ils auront enfin le droit de faire entendre leurs voix. En impliquant réellement le citoyen, à Paris comme ailleurs, la démocra-

tie locale prouvera son efficacité: contre la bien-pensance de gauche, la "démocratie implicative" ouvre un chemin d'avenir. ●

** David Alphand est conseiller de Paris (XVI^e arrondissement), premier vice-président du groupe Changer Paris.*

Bannir les smartphones de l'école, chiche!

Alors qu'une intersyndicale hétéroclite tente sans beaucoup de succès de mobiliser ses partisans contre le "choc des savoirs" voulu par le gouvernement, une mesure devrait faire l'unanimité: exclure les smartphones des écoles et des collèges.

Par Michel Valadier*

Depuis plusieurs années, les dégâts provoqués par l'usage des smartphones chez les enfants et les adolescents se révèlent gravissimes: baisse des performances scolaires liée à un manque de concentration, augmentation des problèmes de harcèlement via les réseaux sociaux, addiction qui entraîne des troubles du sommeil, convoitises et tensions entre élèves, etc.

Cette catastrophe s'est développée inexorablement depuis 2017, année de la généralisation de la 4G dans notre pays. Si l'on y ajoute que cet appareil ne quitte pas son propriétaire, jour et nuit parfois, les conséquences sur l'hygiène de vie sont faciles à imaginer. Ce phénomène est parfaitement documenté dans le livre de Michel Desmurget, *la Fabrique du crétin digital* (Seuil), devenu une référence sur ce sujet.

Mme Belloubet, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé, le 9 mai dernier, qu'elle voudrait que l'on « expérimente dès l'année prochaine » la dépose des portables à l'entrée du collège dans des casiers. Il est heureux que le gouvernement veuille enfin mettre en place des mesures pour tenter de libérer un peu les élèves de ces chaînes qu'ils ont bien du mal à secouer eux-mêmes.

Il faut rappeler ici que l'usage du portable est théoriquement interdit dans les écoles et les collèges depuis la loi du 3 août 2018. Les élèves sont censés le laisser éteint dans leur sac. Il est même prévu de le confisquer en cas d'utilisation. Hélas, ces dispositions ne sont pas appliquées dans les établissements publics, par manque de volonté et aussi faute d'implication de l'ensemble des adultes encadrant les élèves.

La mesure d'expérimentation souhaitée soulève donc trois problèmes. Premièrement, des problèmes logistiques importants: il faut trouver un local équipé de casiers individuels, fermés pour éviter les risques de vol, mais aussi gérer les flux. Deuxièmement, Mme Belloubet ne parle pas des parents, c'est hélas habituel à l'Éducation nationale. Or, ceux-ci étant les premiers éducateurs de leurs enfants, ils ont un rôle essentiel à jouer et doivent prendre leurs responsabilités; pour certains parents qui auraient baissé les bras, ils pourront ici s'appuyer sur les directives de l'école de leur enfant. Troisièmement, cette expérimentation court à l'échec si l'ensemble du personnel des établissements scolaires n'est pas mobilisé pour faire respecter cette salubre et indispensable règle de vie. Les chefs d'établissement

doivent pouvoir confisquer les téléphones mobiles bien au-delà d'une journée, alors que ce n'est pas actuellement recommandé par l'Éducation nationale.

Les collèges qui pratiquent déjà cette politique avec succès sont des écoles libres hors contrat ou privées sous contrat. Elles sensibilisent les parents en leur déconseillant fortement de donner un smartphone à leurs enfants avant l'âge de 16 ans.

Vient ensuite la question de la dépose et de la reprise des téléphones. L'étiquetage nominatif de

chaque appareil est indispensable pour éviter les confusions. Les gros collèges doivent faire face à un problème difficile de stockage à l'entrée. C'est pourquoi il serait sans doute efficace d'impliquer directement les professeurs. N'ont-ils pas intérêt à contribuer au succès de cette action?

Espérons que le sens du devoir et des responsabilités l'emportera. Nous le devons aux enfants de France, pour que l'école reste ou redevienne le sanctuaire du savoir et de la transmission. ●

** Michel Valadier est directeur de la Fondation pour l'école.*

**LES COLLÈGES
QUI PRATIQUENT
DÉJÀ CETTE
POLITIQUE AVEC
SUCCÈS SONT
DES ÉCOLES
LIBRES HORS
CONTRAT
OU PRIVÉES
SOUS CONTRAT.**